



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 janvier 2009 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE

Excusés :

Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Liliane PHILIPPE
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Claudine FINE

M. Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 13 - Agence de l'eau - Prélèvement d'eau : Tarifs

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

❶ AFFAIRES FINANCIERES

1) EAU - INVESTISSEMENTS 2009 : AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater un crédit de 92 592 € sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) COMMUNE - INVESTISSEMENTS 2009 : AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater un crédit de 494 557 €, sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » à hauteur de 370 918 €, et sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » à hauteur de 123 639 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) BUDGET « COMMUNE » RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide d'avoir recours à l'emprunt pour le programme d'investissements 2008 et accepte l'offre de la Caisse d'Epargne Provence aux conditions suivantes :

Prêt à taux « fixe »
Montant : 500 000 €
Frais de dossier : 250 €
Durée : 15 ans
Périodicité annuelle
Taux : 4.52 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 ADMINISTRATION GENERALE

4) OFFICE NATIONAL DES FORETS : SOUTIEN AUX PERSONNELS

Le Conseil Municipal adopte cette motion en s'associant aux personnels des sites d'Embrun et de Briançon touchés par de nouvelles réformes.

ADOPTE A LA MAJORITE

UNE VOIX CONTRE MICHEL RICCI

Monsieur Michel RICCI vote CONTRE. Il précise ne pas être pour la suppression de l'ONF mais il aurait préféré rencontrer la Direction de l'ONF afin de s'entretenir avec elle sur ce projet plutôt que de se positionner suite à un envoi d'une lettre intersyndicale.

5) MOTION POUR UNE RELANCE DU SERVICE PUBLIC POSTAL

Le Conseil Municipal adopte cette motion de soutien pour une relance du service postal.

ADOPTE A LA MAJORITE

UNE VOIX CONTRE MICHEL RICCI

Monsieur Michel RICCI vote CONTRE. Il précise être pour le maintien de la Poste mais ne peut accepter que ce point ait été mis à l'ordre du jour sur la base d'un courrier émanant d'un comité de soutien constitué pour protester contre la mise à pied d'un syndicaliste de la Poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) CREATION DU COMITE CONSULTATIF VIE QUOTIDIENNE, SPORT ET CULTURE

Le Conseil Municipal décide de créer le Comité Consultatif "Vie Quotidienne, Sport et Culture" et arrête la liste des personnes qui y siégeront.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) CREATION DU COMITE CONSULTATIF AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal décide de créer le Comité Consultatif "Aménagement de l'Espace et Développement Durable" et arrête la liste des personnes qui y siégeront.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) CREATION DU COMITE CONSULTATIF AGRICULTURE ET FORET

Le Conseil Municipal décide de créer le Comité Consultatif " Agriculture et Forêt" et arrête la liste des personnes qui y siégeront.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE LE VANNOIR : CESSION GRATUITE DE PARCELLES

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite des parcelles AI 930 et 931 et la servitude d'accès à la borne d'incendie au profit de la Commune

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

⑤ URBANISME

10) COPROPRIETE LES GENTIANES : CESSION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de 75 m² à extraire de la parcelle AC 277 en application du permis de construire PC 00516104BO017 en date du 13 juillet 2004.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

⑥ PERSONNEL

11) TABLEAU DES EFFECTIFS 2009

Le Conseil Municipal approuve le tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12) REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE A COMPTER DE 2009

Le Conseil Municipal décidé d'instituer cette indemnité, à compter de 2009 et ce pour la durée du mandat, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 641.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13) AGENCE DE L'EAU – PRELEVEMENT D'EAU : TARIFS

Le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants, à compter de l'année 2009 :

- Pour une unité logement : 6,80 €
- Pour un lit : 2,30 €
- Pour une piscine privée ou publique : 34,00 € quelque soit la superficie de celle-ci.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

⑤ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un marché de service avec la Société RIGNON pour un montant de 44 390.08 € HT relatif à l'exploitation d'un circuit touristique avec une navette.
- Désignation de Me SCHREIBER FABBIAN pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Correctionnel de Gap face à la SCI les Neiges ayant exécuté des travaux non autorisés par un permis de construire.

FIN DE LA SEANCE A 20 H 40.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Personne ne souhaite s'exprimer.

Le Maire,



Alain FARDELLA